



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 16 novembre 2023

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présent : Francis BERNAVILLE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absents excusés : Claude ADAM - Olivier FREMIOT

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26810352	11/11/23	U14 D2B	CHAMPS FOOT 22	LOGNES 21
27143309	11/11/23	U14 D4A	COURTRY ACAD 21	MCG 23
27143984	11/11/23	U14 D4D	VARENNES 21	BOMBONNAISE 21
27434788	12/11/23	VETERANS CPE 77	DAMMARTIN 31	COSMO 77 31
27437303	12/11/23	SENIORS CPE 77	COLLEGIEN 1	TRILPORT 1
27437309	12/11/23	SENIORS CPE 77	VARENNES 1	SENART MOISSY 3
27437321	12/11/23	SENIORS CPE 77	CHAMPS AS 1	PAYS CRECOIS 1
27437399	12/11/23	SENIORS CPE COMITE	ESBLY EFE 1	CESSON 2
27437404	12/11/23	SENIORS CPE COMITE	BRIE NORD 1	VAL D'EUROPE 2
27437418	12/11/23	SENIORS CPE COMITE	BOIS LE ROI 1	OTHIS CSD 2
27437464	12/11/23	U18 CPE 77	LOGNES 21	MEAUX ACADEMY 22
27437472	12/11/23	U18 CPE 77	QUINCY 21	BRIE EST 21

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
27168422	05/11/23	U16	D3A	ESBLY 21	ENT. LE PIN/ST THIB. 22

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

Néant

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Rencontres de Coupes reportées sans date – Week-end du 11 et 12 novembre 2023

MATCH 27434783 FC BRIE EST 31 – PAYS CRECOIS 31 VETERANS COUPE 77

Considérant la fermeture du Stade de la Payenne à Choisy en Brie le 12/11/2023.
Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe 77 Vétérans,
Considérant que le club de PAYS CRECOIS n'a pas souhaité recevoir la rencontre.
Considérant que les installations du stade du Pré manche étaient disponibles à cette date et à cet horaire (9h30)
Considérant que cette installation n'était pas fermée par arrêté municipal.
Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le 10/12/2023 sur les installations du club de BRIE EST.

MATCH 27434628 ST GERMAIN LAVAL 35 – VILLEPARISIS 35 COUPE COMITE +45

Considérant la fermeture du Stade de Pontville à St Germain Laval le 12/11/2023.
Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe Comité +45,
Considérant que les installations de VILLEPARISIS étaient occupées par un tournoi, donc indisponibles
Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le 10/12/2023 sur les installations du club de ST GERMAIN LAVAL

MATCH 27434724 ANNET 5– ST GERMAIN LAVAL 5 COUPE COMITE CDM

Considérant la fermeture du Stade Municipal à Annet sur Marne le 12/11/2023.
Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe Comité CDM
Considérant la fermeture du Stade de Pontville à St Germain Laval le 12/11/2023.
Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le 28/01/2024 sur les installations du club de ANNET

MATCH 27437458 OL. LOING 21 – MORET-VENEUX 21 COUPE 77 U18

Considérant la fermeture du Stade Ernest Vilgrain à Bourron Marlotte le 12/11/2023.
Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe 77 U18,
Considérant que le club de MORET-VENEUX n'a pas souhaité recevoir la rencontre.
Considérant que les installations du stade Marquis du Roy 1, Marquis du Roy 2 et du stade de la Roquette étaient disponibles à cette date et à cet horaire (12h30)
Considérant que ces installations n'étaient pas fermées par arrêté municipal.
Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le 10/12/2023 sur les installations du club d'OLYMPIQUE DU LOING

MATCH 27437483 BREUILLOISE 21 – CHANGIS 21 COUPE 77 U16

Considérant la fermeture du Stade Ladoumègue à Brou s/ Chantereine le 12/11/2023.
Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe 77 U16,
Considérant que les installations de CHANGIS étaient occupées par une rencontre de Coupe U18, à cette date et à cet horaire (12h30)
Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le 10/12/2023 et d'inverser la rencontre sur les installations du club de CHANGIS

MATCH 27437486 ASR 21 – ENT.ROISSY-LESIGNY 22 COUPE 77 U16

Considérant la fermeture du Stade Municipal à Rebais le 12/11/2023.

Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe 77 U16,

Considérant que le club de ROISSY (club support de l'entente) n'a pas souhaité recevoir la rencontre.

Considérant que les installations de LESIGNY étaient occupées par une rencontre de Coupe Seniors, à cette date et à cet horaire (12h30)

Considérant que les installations du stade P.Bessuard 1 et P.Bessuard 3 étaient disponibles à cette date et à cet horaire (12h30)

Considérant que ces installations n'étaient pas fermées par arrêté municipal.

Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le 10/12/2023 sur les installations du club d'ASR

Week-end du 18 et 19 novembre 2023

MATCH 26810013 TORCY 23 – SAVIGNY FC 21 U14 D1 DU 18/11/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **TORCY US** pour disputer la rencontre le 16/12/2023 au lieu du 18/11/2023

Demande refusée par la Commission, la date proposée correspond à une journée Coupe (Tour 2 Coupe 77 U14 – Entrée en lice équipes D1)

~~Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **TORCY US** pour disputer la rencontre le 10/02/2024 au lieu du 18/11/2023~~

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 11h45 au lieu de 13h30

Demande refusée par le club de SAVIGNY FC

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre sur les installations de SAVIGNY au lieu de TORCY

Demande refusée par le club de SAVIGNY FC

Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 16h00 sur les installations de SAVIGNY au lieu de 13h30 à TORCY

En attente accord du club de SAVIGNY FC

MATCH 26810015 MEAUX ACADEMY CS 22 – MONTEREAU 21 U14 D1 DU 18/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX CS** pour disputer la rencontre à 17H15 au lieu de 15H30

Demande refusée par le club de MONTEREAU

MATCH 26810465 LIEUSAIN 21 – MORET-VENEUX U14 D2C DU 18/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 15H30

Demande refusée par le club de LIEUSAIN

MATCH 27143809 COMBS 22 – FONTENAY TRES. 21 U14 D4C DU 18/11/2023

Demande de modification de date par courriel du club de **FONTENAY TRESIGNY** pour disputer la rencontre le 25/11/23 ou le 16/12/2023 au lieu du 18/11/2023

Demande refusée par la Commission, les dates proposées correspondent aux tour 1 et tour 2 des coupes 77 et Comité

MATCH 27143311 COLLEGIEN 21 – BRIE NORD 21 U14 D4A DU 18/11/2023

Demande de modification de date par courriel du club de **BRIE NORD** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

En attente accord du club de COLLEGIEN

MATCH 27143313 MCG 23-LE PIN 21 U14 D4A DU 18/11/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MITRY COMPANS GOELLY** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30 sur les installations de Mitry-Mory au lieu de Compans

En attente accord du club de LE PIN

MATCH 27101058 ST MARD 5 – ASR 5 CDM D2A DU 19/11/2023

Considérant que le club de ST MARD a formulé une demande d'horaire spécial à l'année pour cette équipe : 11H15 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 26831415 LE PIN VILLVAUDE 31 – VAIRES 31 VETERANS D2A DU 19/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de LE PIN pour disputer la rencontre à 09h00 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 26832112 LAGNY MESSAGERS 31 – BRIARD SC 31 VETERANS D3B DU 19/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de LAGNY MESSAGERS pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 9h30

En attente accord du club de BRIARD SC

MATCH 27100842 COLLEGIEN 35 – CHANGIS 35 +45 ANS Gr. B DU 19/11/2023

~~Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de CHANGIS pour disputer la rencontre le 10/12/2023 au lieu du 19/11/2023~~

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de CHANGIS pour disputer la rencontre le 07/01/2024 au lieu du 19/11/2023

En attente accord du club de COLLEGIEN

MATCH 27101058 ST MARD 35 – PONTAULT UMS 35 +45 ANS Gr. C DU 19/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de ST MARD pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 9h30

Demande refusée par le club PONTAULT UMS

Considérant que le club de ST MARD a formulé une demande d'horaire spécial à l'année pour cette équipe : 09h15 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 26825854 FERTE S/J 21 - GRETZ TOURNAN 21U16 D2B DU 19/11/2023

Demande d'inversion par courriel du club de GRETZ TOURNAN pour disputer la rencontre sur les installations de GRETZ TOURNAN au lieu de LA FERTE SOUS JOUARRE

En attente accord du club de LA FERTE SOUS JOUARRE

MATCH 27168856 LOGNES 21 – VILLEPARISIS 22 U16 D3B DU 19/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de LOGNES pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 12h30

En attente accord du club de VILLEPARISIS

MATCH 27169299 PONTAULT UMS 22 – EMERAINVILLE 21 U16 D3D DU 19/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de PONTAULT UMS pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club d'EMERAINVILLE (sous réserve de l'accord de modification de la rencontre [26825138](#))

MATCH 27169705 ENT. ESPB/USBPO 21 – NANDY 21 U16 D3F DU 19/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de ENT. ESPB/USBPO pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 26825138 PONTAULT UMS 21 – VAIRES 21 U18 D2A DU 19/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de PONTAULT UMS pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de VAIRES (sous réserve de l'accord de modification de la rencontre [27169299](#))

MATCH 27191527 POMMEUSE 21 - LOGNES 21 U18 D3B DU 19/11/2023

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de POMMEUSE la rencontre sur les installations de LOGNES au lieu de POMMEUSE à 11h30 au lieu de 13h30

Accord du club de LOGNES (sous réserve de l'accord de modification de la rencontre 27168856)

MATCH 26558533 VILLEPARISIS 1 – AVON 1 SENIORS D1 DU 19/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 15h15

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 237136342 SERVON 4 – MOUSSY NEUF 1 SENIORS D3E DU 19/11/2023

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre sur les installations de MOUSSY LE NEUF au lieu de SERVON

Demande refusée par le club de MOUSSY LE NEUF

Week-end du 25 et 26 novembre 2023

MATCH 27500836 MELUN FC 23 – VAUX ROCHETTE 22 U14 COUPE COMITE DU 25/11/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 26828962 NANGIS 21 – OL.LOING 21 U16 D2C DU 26/11/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre le 10/12/2023 au lieu du 26/11/2023

Demande refusée par la Commission, la date proposée correspond à une journée Coupe (Tours 2 Coupes 77 U16 et Comité U16)

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre le 17/12/2023 au lieu du 26/11/2023

En attente accord du club d'OLYMPIQUE DU LOING

MATCH 27139112 MAISONCELLES 5 –COURTRY ACADEMIE 5 CDM D2B DU 26/11/2023

Demande d'inversion par courriel du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations de COURTRY ACADEMIE au lieu de MAISONCELLES

En attente accord du club de COURTRY ACADEMIE

Week-end du 02 et 03 décembre 2023

MATCH 27191524 BOIS LE ROI 21 – OZOIR 22 U18 D3B DU 03/12/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club d'OZOIR

MATCH 27136660 SERVON 3 – PAYS BIERES 2 SENIORS D4C DU 03/12/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 26/11/2023 au lieu du 03/12/2023

Demande refusée par le club de PAYS BIERES

Week-end du 16 et 17 décembre 2023

MATCH 27136362 COURTRY F. 2 – SERVON FC 4 SENIORS D4A du 17/12/2023

Demande d'inversions et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à COURTRY à 17h30 au lieu de SERVON à 15h00

Demande refusée par le club de COURTRY F.

MATCH 27139124 MAISONCELLES 5 –LE PIN 5 CDM D2B DU 17/12/2023

Demande d'inversion par courriel du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations de LE PIN au lieu de MAISONCELLES

En attente accord du club de COURTRY ACADEMIE

Week-end du 13 et 14 janvier 2024

MATCH 27141281 LONGUEVILLE 32 –MAROLLES 31 VETERANS D4C DU 14/01/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MAROLLES** pour disputer la rencontre du 17/12/2023 au lieu du 14/01/2024

En attente accord du club de **LONGUEVILLE**

Week-end du 20 et 21 janvier 2024

MATCH 26831986 THORIGNY 1 – AFPO 1 VETERANS D3A DU 21/01/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre du 17/01/2024 à 20H00 au lieu du 21/01/2024 à 9H30

En attente accord du club de **AFPO**

Week-end du 09 et 10 mars 2024

MATCH 27141544 COUNTRY F. 32 –BRIE DES MORINS 31 VETERANS D4A DU 10/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY F** pour disputer la rencontre du 09/12/2023 au lieu du 10/03/2024

Demande refusée par la Commission, la date choisie est un samedi, si la date est le 10/12/2023 la demande sera refusée en raison d'une journée coupe.

Week-end du 16 et 17 mars 2024

MATCH 27141544 COUNTRY F. 32 –BUCCEENNE 31 VETERANS D4A DU 17/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY F** pour disputer la rencontre du 27/01/2024 au lieu du 17/03/2024

En attente accord du club de **BUCCEENNE**

Week-end du 04 et 05 mai 2024

MATCH 27140712 CPSP 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4B DU 05/05/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024

Demande refusée par la Commission absence de date de repli

Week-end du 25 et 26 mai 2024

MATCH 27139397 VAUX ROCHETTE 5 – CRISENOY 5 CDM D2C DU 26/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024

En attente accord du club de **CRISENOY**

MATCH 26825502 VAUX ROCHETTE 21 – MORMANT 21 U18 D2C DU 26/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024

Demande refusée par le club de MORMANT FC

Week-end du 01 et 02 juin 2024

Extrait RSG District 2023/2024

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)

- **Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 01/06/2023**
- **Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 26/05/2023 et 02/06/2023**

MATCH 26810693 PONTAULT UMS 22 – VILLEPARISIS 22 U14 D3A DU 01/06/2024

Demande de modification d'horaire du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu du 15h30

Demande refusée par la Commission

MATCH 27140738 CPSP 2 – VERNEUIL 2 SENIORS D4B DU 02/06/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024

Considérant l'absence de date de repli.

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de LONGUEVILLE

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... 24610002

Longueville 1 – Le Mée 1

U16 D1 du 23/04.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission inflige au surplus une suspension de DEUX (2) matchs fermes de terrain à l'équipe de LONGUEVILLE pour envahissement de terrain et acte de brutalité envers officiel en vertu des articles 2.1B et 4.1.1 Du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football ... »

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... Match 24610033

Mitry Mory 1 – Longueville 1

U16 D1 du 16.04.2023

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain aux équipes de Mitry Mory et de Longueville pour bagarre générale et envahissement de terrain

La Commission transmet le dossier à la COC pour application ... »

La Commission informe le club de **LONGUEVILLE** que ces sanctions sont applicables à compter du 01/09/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26826065 LONGUEVILLE 1 – AVON 1

U16 D2Cdu 26/11/2023

La Commission demande au club de LONGUEVILLE de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de LONGUEVILLE est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LONGUEVILLE**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédant la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de VERNEUIL

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 28/06/2023

« ... Match 25253975

Verneuil 1 – Courtry Academie 1

SENIORS D4D du 04/06/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide de suspendre TROIS (3) matchs fermes le terrain de l'équipe de Verneuil pour envahissement de terrain par les spectateurs de Verneuil et coups sur arbitre assistant pendant et hors rencontre par les spectateurs du club recevant ... »

La Commission informe le club de **VERNEUIL** que ces sanctions sont applicables à compter du 01/09/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26822920 VERNEUIL 1 – CHAMPS 1

SENIORS D3D du 19/11/2023

La Commission demande au club de **VERNEUIL** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **VERNEUIL** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant que le club de VERNEUIL informe la Commission que la rencontre en référence aura lieu sur les installations du District à MONTRY

Après réception de l'accord du District propriétaire de l'installation,

La Commission autorise la tenue du match sur ce terrain

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu à HUIS CLOS le 19/11/2023 à 15H00 sur les installations du DISTRICT à MONTRY

Les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants pour cette rencontre pour le vendredi 17 NOVEMBRE 2023 à 12h.

RSG District Article 40.6 et 13.5. (Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VERNEUIL**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les « 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de VAUX ROCHETTE

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/10/2023

« ... Match 26848756

Vaux Rochette 21 – St Michel FC 21

Coupe Gambardella du 17/09/2023 (tour de cadrage)

La Commission, déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire (annexe 1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF),

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées, l'instructeur n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,

Vu le Barème Disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERME à l'équipe U18 de VAUX ROCHETTE à compter du 13 NOVEMBRE 2023 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 KM des villes de LA ROCHETTE et VAUX LE PENIL ... »

La Commission informe le club de **VAUX ROCHETTE** que ces sanctions sont applicables à compter du 13/11/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26825442 VAUX ROCHETTE 21 – BAGNEAUX NEM .21

U18 D2C du 26/11/2023

La Commission demande au club de **VAUX ROCHETTE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

Match 26825461 VAUX ROCHETTE 21 – LIEUSAIN 21

U18 D2C du 14/01/2024

La Commission demande au club de **VAUX ROCHETTE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **VAUX ROCHETTE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe Nationale ou 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VAUX ROCHETTE**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).
La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

**LONGUEVILLE 21
ESBLY 21**

**U16
U18**

**D2C
D3A**

**AMENDE 57 €
AMENDE 57 €**